[Texte]

ques préliminaires, ces sommes d'argent servent principalement à la formation de cadres, à la formation de personnel à l'intérieur des centrales syndicales en vue d'améliorer leur aptitude à négocier et de les aider à approfondir certains aspects du droit du travail ou de la formation syndicale.

• 1200

On a fait, de l'extérieu,r une évaluation du bien-fondé d'un tel programme et, à la suite de cette évaluation objective, extérieure, il a été décidé de prolonger ce programme de cinq ans. Il nous semble qu'un tel programme est essentiel si l'on veut avoir un monde syndical mieux informé, mieux préparé à défendre le point de vue des travailleurs à l'occasion de discussions en vue de conventions collectives. Très souvent, un manque d'information peut être cause de conflits de travail, alors qu'une meilleure connaissance des données économiques et de la situation peut aboutir à une négociation collective plus objective, plus rationnelle et éviter des malentendus.

M. Dubois: Est-ce que le ministère du Travail accède aux demandes financières d'une centrale syndicale jusqu'à concurrence de tel montant ou bien si, en établissant l'enveloppe budgétaire totale, on dit: Le C.T.C., compte tenu du nombre de membres, aura tel montant, la C.S.D. tel montant et la C.E.Q. tel montant? Est-ce de cette façon-là que l'on procède?

M. Ouellet: C'est fixé en fonction d'un per capita.

M. Dubois: Est-ce qu'on fait un paiement unique ou si le ministère fait cela en deux étapes, par exemple?

M. Ouellet: C'est échelonné. Il y a un paiement préliminaire qui représente à peu près 25 p. 100 de la somme et des paiements subséquents pour compléter la subvention globale.

M. Dubois: Est-ce que le C.T.C. est d'accord sur ce programme-là? Est-ce la centrale qui désire le plus que le programme se poursuive? Evidemment, on connaît un peu leurs allégeances. Ce ne sont pas les plus grands défenseurs du gouvernement actuel. Est-ce que les gens du C.T.C. sont d'accord sur cela? Ont-ils voulu que cela se poursuive jusqu'en mars 1986? Je pense que leur président, M. McDermott, souscrit quelque peu au N.P.D.

M. Ouellet: Je dois dire, monsieur le président, que dans mes discussions avec les chefs de toutes les centrales syndicales, je n'ai eu que des remarques élogieuses à l'endroit du programme. Tous les représentants des syndicats avec qui j'ai discuté de ce programme m'ont dit qu'ils le considéraient comme étant un programme très utile au gouvernement canadien, un programme qu'ils aimeraient voir se perpétuer.

Le président: C'était votre dernière question. Chacun dispose de dix minutes.

Mr. Dubois: Okay. Put my name on for a second round.

The Chairman: Yes.

Now that we have a quorum here, it would assist us in being more flexible in answering questions if I could have unanimous consent to deal with all the votes of the department at once, [Traduction]

remarks, these sums of money mainly serve for executive training, personal training inside the group of affiliated trade unions so to improve their capacity to negotiate and to help them to familiarize themselves with certain aspects of the Labour Code or labour training.

An evaluation of the usefulness of such a program has been done externally and following that objective evaluation, which was external, the decision was to maintain the program five years. It seems to us that such a program is essential if we want better informed unions, unions better prepared to represent the workers' opinions during collective bargaining. We often see that a lack of information can cause work disputes and a better knowledge of the economic parameters and the situation can lead to a more objective and rational collective bargaining and avoid misunderstandings.

Mr. Dubois: Does the Department of Labour meet the financial requests of a union to the tune of a certain amount or in preparing the total budgetary envelope do you take into account the number of members represented by CLC, CNTU, or CEQ? Is that the way you proceed?

Mr. Ouellet: The amount is based on the membership, per capita.

Mr. Dubois: Is there one payment only or does the department proceed in two stages?

Mr. Ouellet: The payments are staggered. There is a preliminary payment which represents about 25% of the total payment and following that there are other payments to complete.

Mr. Dubois: Does the CLC agree with that program? Is it the union that most wants the program to be maintained? Obviously, we know what their allegiances are. They are not the greatest supporters of the present government. Is the CLC in agreement with that? Do they want to see it maintained until March 1986? I think that their chairman, Mr. McDermott, has a tendency to be an NDP supporter.

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, in my discussions with the leaders of the various unions, I have heard only praise with respect to the program. All the representatives of the unions with whom I have talked about the program have told me that they considered it very useful for the Government of Canada and that they would want to see it maintained.

The Chairman: This was your last question. Everybody has 10 minutes.

M. Dubois: D'accord. Inscrivez-moi au deuxième tour.

Le président: Je le ferai.

Puisque nous avons le quorum, je vous demanderai afin de faciliter la discussion, de me donner votre consentement unanime pour mettre en délibération tous les crédits du